

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00522

Numéro SIREN : 885 017 186

Nom ou dénomination : A.P.G.M

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2024 sous le numéro de dépôt 927

16 FEV. 2024

16 FEV. 2024

Désignation de l'entreprise : SASU A.P.G.M				Néant			
Adresse de l'entreprise : 2 PL COLONEL BERRURIER 13150 TARASCON							
Numéro SIRET* : 88501718600010							
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 6		Ex. N-1 clos le : 31/12/2020	
				Exercice N, clos le : 31/12/2021			
ACTIF		Brut 1		Amortis.-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010		012			
M	Incorporelles - Autres*	014		016			
M	Immobilisations corporelles*	028	17 035	030	1 709	15 326	2 541
	Immobilisations financières* (1)	040	8 100	042		8 100	
Total I (5)		044	25 135	048	1 709	23 426	2 541
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052			
I	- Marchandises*	060		062			
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066			
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068		070			
U	(2) - Autres* (3)	072	2 103	074		2 103	13 984
L	Valeurs mobilières de placement	080		082			
A	Disponibilités	084	26 657	086		26 657	17 378
N	Charges constatées d'avance*	092		094			
T	Total II	096	28 761	098		28 761	31 362
Total général (I + II)		110	53 896	112	1 709	52 187	33 903

PASSIF					Ex. N Net 1		Ex. N-1 Net 2		
K	Capital social ou individuel*				120	1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation				124				
P	Réserve légale				126				
R	Réserves réglementées*				130				
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)				132				
P	Report à nouveau				134	12 736			
R	Résultat de l'exercice				136	-685		12 736	
E	Provisions réglementées				140				
S	Total I				142	13 051		13 736	
	Provisions pour risques et charges Total II				154				
D	Emprunts et dettes assimilées (4)				156	25 325		9 800	
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)				164				
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)				166	2 107			
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 6 702)				172	11 704		10 368	
E	Produits constatés d'avance				174				
S	Total III				176	39 136		20 168	
	Total général (I + II + III)				180	52 187		33 903	
R	(1)	Dont immobilisations financières	193	8 100	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
E		à moins d'un an							
N	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût revient des immos acquises	182	22 500	
V						ou créées au cours de l'exercice*			
I	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184		

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Bon pour Accord
lf

Désignation de l'entreprise :		SASU A.P.G.M		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
				31/12/2021		31/12/2020	
A - RESULTAT COMPTABLE							
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210			
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
D	Production vendue services*	Intracommunau.	217	218	80 399		69 678
D	Production stockée* (varié* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
D	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226	50 000		20 666
X	Autres produits			230	2 475		289
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	132 874		90 634
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	52 096		39 866
H	Variation de stock (marchandises)*			236			
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	2 360		855
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240			
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	48 244		25 122
E	- mobilier	308	- immobilier				
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243	1 625	244	2 210		
E	Rémunérations du personnel*			250	24 106		9 393
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	1 510		2 503
X	Dotations aux amortissements*			254	1 615		94
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)	259		262	1 243		65
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	133 382		77 898
1	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	-508		12 736
	Produits financiers	(III)		280			
D	Produits exceptionnels	(IV)		290			
I	Charges financières	(V)		294	42		
V	Charges exceptionnelles	(VI)		300	135		
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 ocies	347					
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D	348					
S	Impôts sur les bénéfices*			306			
2	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	-685		12 736
B - RESULTAT FISCAL				312		314	685
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2							
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324			
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cls d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248			
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
G	Part de loyers dispensé de réintégration			249			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelle (44 sexies)	996	Zone franche urbaine (44 octies a)	997		127	
	Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	135	Bassins d'emploi à redynamiser	991			
	Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Bassins Urbains à dynamiser - BUD	992
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993
	Dont créance due au report en arrière du déficit*	346					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	655	Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	643		Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	645
	Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	647	Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	648		Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	649
	Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	990	Dont déduct. exception. (art 39 decies H)	649			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				352		354	50 550
Bénéf. col.1, Déficit col.2				356			
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)					360	
E	Déficits antérieurs reportables* :						
dont imputés/résultat :							
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370		372	50 550
Bénéf. col.1, Déficit col.2							

Désignation de l'entreprise : SASU A.P.G.M						Néant :		*		
I IMMOBILISATIONS										
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400		402		404		406		
Autres immob incorp.		410		412		414		416		
I Terrains		420		422		424		426		
M Constructions		430		432		434		436		
M Inst. tech. mat, out		440		442		444		446		
C Inst. gén. agenc.		450	2 635	452		454		456	2 635	
O Mat. de transport		460		462	14 400	464		466	14 400	
R Autres immos corp.		470		472		474		476		
Immob. financières		480		482	8 100	484		486	8 100	
TOTAL		490	2 635	492	22 500	494		496	25 135	
II AMORTISSEMENTS										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice		
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
I Terrains		510		512		514		516		
M Constructions		520		522		524		526		
M Installations techn., mat. & out. ind.		530		532		534		536		
C Inst. générales, agencs divers		540	94	542	439	544		546	533	
O Matériel de transport		550		552	1 176	554		556	1 176	
R Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL		570	94	572	1 615	574		576	1 709	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations		1	2	3	4	5				
cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
					19 %	15% ou 12,8%	0 %			
	1	2	3	4	5	6	7	8		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations *		590					
TOTAL				596						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N

Désignation de l'entreprise : SASU A.P.G.M						Néant :	*
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions	Amortis. dérogatoires	600	602	604	606		
réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607		
	Autres provis. réglement.	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et cptes rattac.	650	652	654	656		
	Autres prov. pour dépréc.	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
		Dotations	Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681		683	1	Indemn. congés payés, charges...		
Autres Immos. incorp.	700		705	2			
Terrains	710		715	3			
Constructions	720		725	4			
Inst. Techn. Mat & Out	730		735	5			
Inst. Génér. Agenc. Div	740		745	6			
Matériel de transport	750		755	7			
Autre immos. corpor.	760		765				
TOTAL	770		775	Total à reporter lig.322 N°2033-B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	50 550
TOTAL des déficits restant à reporter	870	50 550

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	Montant de la TVA collectée	374	9 537
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325			
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	8 289
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé	388	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI	397			

Désignation de l'entreprise:

B - RESULTAT FISCAL

[illegible]

11

Désignation de l'entreprise:

SASU A.P.G.M

Divers à déduire

Divers à déduire	Exercice N
Libellé	Montant
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Fonds de solidarité et autres aides covid non imposables	50 000
Total	50 000

11

Désignation de l'entreprise : SASU A.P.G.M		Néant : ☐ **	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376	2,00	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
Total 1	106	0	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subv. d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
Total 2	106	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Total 3	152	0	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	0
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	0	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22		
Effectifs au sens de la CVAE	23		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26		
Période de référence	du	au	
Date de cessation	186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021		Régime "simplifié d'imposition" ☒ X ou "réel normal" ☐		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social		
SASU A.P.G.M 2 PL COLONEL BERRURIER 13150 TARASCON					
N° Siret		88501718600010			
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
B REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
Dénomination :				N° Siret :	
Adresse :					
B ACTIVITE					
Activités exercées (souligner l'activité principale) :			BAR, RESTAURANT, BRASSERIE		
			Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 15 %		DEFICIT (Report de la ligne 50 550)	
				XO DU 2058A ou 372 du 2033B	
		Bénéfice imposable au taux normal (25%, 26,5%, 27,5%, 28%, 31%)			
		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			
2 Plus-values					
PVLT imposables au taux de 15%					
PVLT imposables		Autres plus-values imposables		Plus-values à LT imposables	
à 19 %		à 19 %		à 0% (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) :					
Ent. nouv. art. 44 sexies		Jeunes entre. innovantes		Zone franche urbaine - Terri. entr.	
Ent. nouv. art. 44 septies				Zone franche d'activité	
Sociétés d'invest. immo. cotées		Zone de développement prioritaire, art 44 septidécies		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	
				BUD. art. 44 sexdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)				Plus values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :					
productif, art. 244 quater W ☐					
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt					
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2065					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS					
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cochez la case :					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : N° d'identification fiscale :					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-I-2), cochez :					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale :					
G COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé	
				WINSIS	
Examen de		Nom, adresse du prestataire :			
conformité fiscale					
		N° SIREN du prestataire :			
Nom, adresse, téléphone, télécopie :					
- du comptable * :		FIDUCIAL AVIGNON B			
Téléphone : 0490142929		20 RUE DOU RIGAU		ZI DE COURTINE - LA SOPHIE CS60084	
		84918 AVIGNON CEDEX9			
- du conseil * :					
Téléphone :					
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :					
n° agrément					
Visa :		CGA/AGA		Viseur conventionné	
		A TARASCON		le 07/04/2022	
		Nom du déclarant :			
		Qualité du déclarant :			

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2022

Désignation de l'entreprise : SASU A.P.G.M																																					
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2021																																					
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																																					
1	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales</td> <td style="width: 20%;">- Payées par la société elle-même.</td> <td style="width: 5%;">(a)</td> </tr> <tr> <td>payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)</td> <td>- Payées par étab. chargé du serv des titres</td> <td>(b)</td> </tr> </table>	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales	- Payées par la société elle-même.	(a)	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)																														
Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales	- Payées par la société elle-même.	(a)																																			
payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)																																			
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2)	(c)																																			
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées	(d)																																			
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a),	(e)																																			
	(b), (c) ou (d) ci dessus. (3)	(f)																																			
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))	(g)																																			
		(h)																																			
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	(i)																																			
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)																																			
7	Montant des revenus répartis (5) Total (a) à (h)																																				
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																																					
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%;">SARL</td> <td style="width: 10%;">Nombre de parts appartenant à chq. associé</td> <td style="width: 85%;"> Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. </td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td align="center">Montant des sommes versées</td> </tr> <tr> <td></td> <td>année du versement</td> <td> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">Traitements, émoluments, indemnités.</td> <td style="width: 33%;">Frais de représentation, de mission et de déplac.</td> <td style="width: 33%;">Frais professionnels autres que (5) et (6).</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Ind. forfaitaires</td> <td>Remboursements</td> </tr> <tr> <td align="center">(2)</td> <td align="center">(3)</td> <td align="center">(4)</td> </tr> <tr> <td align="center">(5)</td> <td align="center">(6)</td> <td align="center">(7)</td> </tr> <tr> <td align="center">(8)</td> <td align="center">(9)</td> <td align="center">(10)</td> </tr> </table> </td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	SARL	Nombre de parts appartenant à chq. associé	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			Montant des sommes versées		année du versement	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">Traitements, émoluments, indemnités.</td> <td style="width: 33%;">Frais de représentation, de mission et de déplac.</td> <td style="width: 33%;">Frais professionnels autres que (5) et (6).</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Ind. forfaitaires</td> <td>Remboursements</td> </tr> <tr> <td align="center">(2)</td> <td align="center">(3)</td> <td align="center">(4)</td> </tr> <tr> <td align="center">(5)</td> <td align="center">(6)</td> <td align="center">(7)</td> </tr> <tr> <td align="center">(8)</td> <td align="center">(9)</td> <td align="center">(10)</td> </tr> </table>	Traitements, émoluments, indemnités.	Frais de représentation, de mission et de déplac.	Frais professionnels autres que (5) et (6).		Ind. forfaitaires	Remboursements	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)												
SARL	Nombre de parts appartenant à chq. associé	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																																			
		Montant des sommes versées																																			
	année du versement	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">Traitements, émoluments, indemnités.</td> <td style="width: 33%;">Frais de représentation, de mission et de déplac.</td> <td style="width: 33%;">Frais professionnels autres que (5) et (6).</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Ind. forfaitaires</td> <td>Remboursements</td> </tr> <tr> <td align="center">(2)</td> <td align="center">(3)</td> <td align="center">(4)</td> </tr> <tr> <td align="center">(5)</td> <td align="center">(6)</td> <td align="center">(7)</td> </tr> <tr> <td align="center">(8)</td> <td align="center">(9)</td> <td align="center">(10)</td> </tr> </table>	Traitements, émoluments, indemnités.	Frais de représentation, de mission et de déplac.	Frais professionnels autres que (5) et (6).		Ind. forfaitaires	Remboursements	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)																				
Traitements, émoluments, indemnités.	Frais de représentation, de mission et de déplac.	Frais professionnels autres que (5) et (6).																																			
	Ind. forfaitaires	Remboursements																																			
(2)	(3)	(4)																																			
(5)	(6)	(7)																																			
(8)	(9)	(10)																																			
J DIVERS																																					
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)																																					
Adresses des autres établissements																																					
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																																					
REMUNERATIONS																																					
Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	23 794																																				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages																																					
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0% à 15% à 19%																																				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																																					
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																																					
MVLT réalisée au cours de l'exercice																																					
MVLT restant à reporter																																					
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS																																					
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																																					
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																																					



APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021

Le soussigné, Monsieur GIGNAC Gérald, Président et associé unique de la SARL APMG, SASU au capital de 1 000.00€, immatriculée au RCS de Tarascon sous le n° 885 017 186 et dont le siège social est situé au 2 place Colonel Berrurier 13150 TARASCON (Bistrot la Place), a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2021, établi le présent rapport.

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2021
- l'affectation du résultat

Première décision :

Monsieur Gignac Gérald, Président et associé unique, approuve les comptes de l'exercice clos le 31.12.2021 et se soldant par un déficit de 685€.

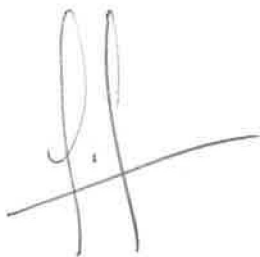
Deuxième décision :

Monsieur Gignac Gérald, Président et associé unique, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 685€ au compte report à nouveau.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès verbal, signé par Monsieur GIGNAC Gérald, associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Tarascon le 07 février 2024

Président et associé unique
GIGNAC Gérald

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke, representing the name GIGNAC Gérald.